



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Compte-rendu synthétique de réunion

OBJET DE LA RÉUNION	Schéma régional des carrières Comité technique n°1	Version projet
----------------------------	---	-----------------------

Diffusion	Document public
Rédacteur	DREAL- E.Conan (PRICAE) scara@developpement-durable.gouv.fr
Date de la réunion	24/05/17
Lieu de la réunion	Préfecture de région / SGAR
Résumé	<p>Ce premier comité technique avait tout d'abord vocation à informer les participants quant au processus d'élaboration du schéma régional des carrières en Auvergne-Rhône-Alpes. Il a aussi permis de brosser un premier panorama illustré par de nombreuses cartes de l'activité des carrières actuelle et à venir.</p> <p>Les échanges portaient principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'intérêt d'une territorialisation du schéma régional des carrières, notamment pour permettre une prise en compte adaptée par les SCOT.• la préparation du premier comité de pilotage plénier régional.

PARTICIPANTS :

Voir liste d'émargement

ORDRE DU JOUR COMMUNIQUE :

1. Tour de table de présentation ;
2. Des schémas départementaux des carrières vers un schéma régional des carrières : point d'avancement de la démarche ;
3. Raisons d'être de ce COTECH ;
4. Comment construire le diagnostic ? Premiers éléments d'appréciation ;
5. Quelle démarche de territorialisation ?

Introduction

Monsieur Guy LEVI, Secrétaire Général aux Affaires Régionales, introduit la séance. Il présente les différentes instances de gouvernance retenues pour l'élaboration du schéma régional des carrières en Auvergne-Rhône Alpes (décrit par la suite). Ce premier comité technique devrait permettre d'initier la construction d'un diagnostic et de réfléchir à l'intérêt d'opter pour une approche territorialisée sur cet exercice de planification

1- Tour de table

2- Des schémas départementaux des carrières vers un schéma régional des carrières : point d'avancement de la démarche ;

Contexte réglementaire, et ambitions :

La DREAL présente le contexte réglementaire de ce nouveau schéma qui viendra remplacer les actuels schémas départementaux des carrières. L'élaboration du schéma est portée par la DREAL pour le compte du préfet de région.

Le schéma régional des carrières est issu de la loi ALUR qui l'inscrit aux articles L515-3 et R515-2 à 7 du code de l'environnement. Ce nouveau schéma s'insère dans un ensemble d'autres plans et schémas établis dans le temps avec des liens de compatibilité (SDAGE, SAGE), de prise en compte (SRCE, SRADDET) ou de simple consultation.

Les autorisations d'exploitation de carrières devront être compatibles avec le schéma, les SCOT devront le prendre en compte sous 3 ans.

La portée réglementaire du schéma est fixée à 12 ans avec une possibilité de révision à 6 ans. Le code de l'environnement vise une approbation du schéma d'ici le 1^{er} janvier 2020.

3 phases de consultations successives sont prévues à l'avancement par les textes :

- EPCI des bassins de production et le cas échéant, communes d'implantation des carrières ;
- CDNPS, PNR, Parcs Nationaux, chambre régionale d'agriculture, INAO, Conseil régional, Conseils départementaux, préfets de régions et/ou pays consommateurs ;
- consultation du public par voie électronique ;

Une circulaire nationale est en préparation.[L'instruction du gouvernement relative à la mise en œuvre des schémas régionaux des carrières a été signée le 4 août 2017].

3. Raisons d'être de ce COTECH

L'État souhaite que ce schéma constitue un porter-à-connaissance d'envergure qui soit utile pour les territoires dotés d'un SCOT afin d'éclairer leurs choix d'aménagement tout en sécurisant l'approvisionnement et l'accès aux gisements. Ce lien de compatibilité est nouveau par rapport aux textes antérieurs. Il permettrait d'aborder sur ces territoires ou un ensemble de ces territoires la question de leurs besoins en matériaux et comment les approvisionner dans le temps, si possible avec une visée supérieure à 12 ans. L'exercice devrait permettre d'identifier des zones en difficulté d'approvisionnement de proximité actuellement et à venir, tenant compte des différents enjeux des territoires, pour lesquelles la question est la plus prégnante.

Les orientations concernant les SCOT devront également pouvoir être facilement identifiées et prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Il est proposé d'élaborer le schéma autour de 3 types d'instances :

- le COPIL (comité de pilotage) : instance plénière prévue à l'article R515-4 CE.
- le COTECH (comité technique) : chambre préparatoire du COPIL et de suivi de l'élaboration du schéma,
- des groupes de travail techniques thématiques : ressources primaires, ressources secondaires (recyclage), approvisionnement (besoins des territoires et logistique), aménagement et urbanisme, enjeux environnementaux.

Les différents échanges avec les participants montrent qu'il est nécessaire de faire preuve d'une approche différenciée selon les territoires. Les grandes métropoles de la région sont manifestement plus concernées par les questions liées au bâtiment (restructuration de ZAC par exemple) et de façon plus générale aux choix faits en matière d'aménagement urbain. Toutefois, les volumes de matériaux consommés pour les différents projets ne sont pas forcément connus avec précision par les grands donneurs d'ordre public (cas de la métropole de Lyon par exemple).

L'UNICEM souligne que la part des travaux publics hors métropoles est habituellement prédominante par rapport au bâtiment dans la consommation de granulats et qu'ils constatent une adéquation entre la consommation de granulats et la population des territoires.

4. Comment construire le diagnostic ? Premiers éléments d'appréciation

La DREAL présente les différentes sources d'information identifiées afin d'établir un diagnostic de l'activité des carrières dans la région et également de travailler à l'élaboration du schéma régional des carrières. Un interfaçage particulier est

assuré avec l'élaboration du plan régional déchets pilotée par la région. En effet, les carrières contribuent à accueillir des déchets inertes de la région dans le cadre de leur remise en état. Le plan régional déchets identifie les gisements de matériaux secondaires, notamment les déchets inertes du BTP et les mâchefers, qui peuvent être utilisés en substitution des matériaux de carrières, notamment dans les projets de travaux publics.

La DREAL expose ensuite plusieurs éléments de diagnostics caractéristiques de la région. Il en ressort que :

- la région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France en quantité de granulats produits ;
- les carrières de la région se répartissent en 3 grandes familles (granulats/enrochements pour le BTP, industrielles, ornementales et patrimoniales) dominées en volumes par la filière granulats ce qui confère une relative autonomie à la région ;
- la production s'appuie sur des ressources naturelles très variées mais spécifiques à chaque territoire et parfois rares ;
- la région est riche d'un important patrimoine à préserver.

Les granulats correspondent à une partie des matériaux de carrières utilisés principalement dans le secteur du BTP.

Quelques éléments sont repris ci-après :

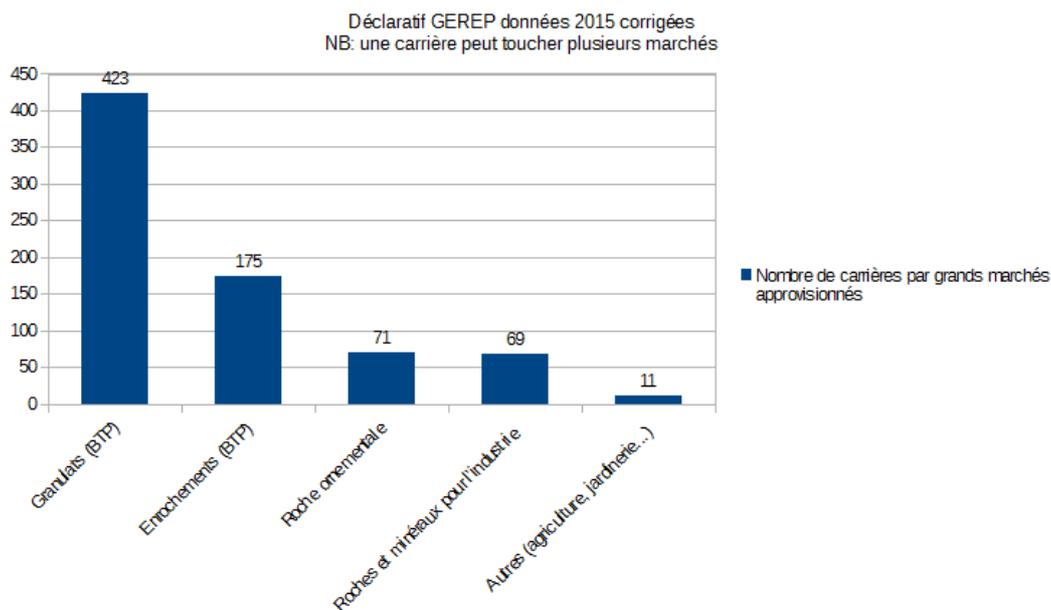
Sites* décembre 2016	578 carrières autorisées
Production granulats** 2015	45,5MT de granulats
Chiffre d'affaires granulats** 2015 hors BPE	558 M€ issus de 402 entreprises
Emploi** 2012	2040 emploi directs en filière granulats 700 emplois en filière industrie (minéraux industriels, ciments, chaux, roches ornementales)

Sources : *S3IC (base de donnée des ICPE) ** UNICEM

La région Auvergne-Rhône-Alpes représente ainsi 13,4 % de la production nationale de granulats devant Nouvelle Aquitaine (41,8 MT) et Occitanie (37,7 MT) ; Cette production est en baisse de 8,5 % entre 2014 et 2015 (moyenne nationale -6,5%) avec d'importantes disparités entre départements (de -23,9 % à + 16,7%) ; En 2015, 35 % des carrières produisent 80 % des granulats de la région.

3 grandes familles de carrières :

Près de 80% des carrières d'AURA fournissent des granulats



Quelques exemples de ressources naturelles rares :

- Diatomites
- Sables siliceux
- Gypse/anhydrites
- Kaolin

- Argile spéciales (bentonite)
- Pouzzolanes

Une production de granulats marquée par un taux d'utilisation de roches meubles parmi les plus élevés de France (52%) juste après grand Est (59%) pour une moyenne française à 36 %.

Un taux d'utilisation de granulats recyclés dans la moyenne nationale (8%) ;

Des ressources très différentes selon les départements, compte-tenu de la géologie de la région.

La DREAL présente plusieurs cartes régionales permettant d'illustrer ce diagnostic :

- répartition des carrières de la région par usage des matériaux extraits ;
- carte des principaux bassins de production de granulats et d'enrochements établie d'après les productions réelles déclarées en 2015 ;
- carte d'exemples d'enjeux environnementaux à proximité des carrières (zones humides, Natura 2000, PNR)

Des cartes papier sont mises à disposition en séance. Les cartes sont jointes à la présentation.

5. Quelle démarche de territorialisation ?

On constate des situations difficiles d'approvisionnement sur le territoire : difficultés d'accès à la ressource, type de gisement exploitable, activités de recyclage à encourager. De plus, les carrières actuellement en fonctionnement ne préjugent pas de leur devenir dans le temps compte tenu des réserves disponibles qui peuvent être localement très variables. Enfin, les projets de carrières se cumulent avec d'autres enjeux de politiques publiques.

La loi privilégie l'approvisionnement de proximité (L515-3 et R515-2 3° c). Le schéma recherche une « *utilisation rationnelle et économe des ressources minérales primaires par un développement de l'approvisionnement de proximité et l'emploi de ressources minérales secondaires ; faute de pouvoir favoriser l'approvisionnement de proximité, l'usage de modes de transport alternatifs à la route doit être privilégié.* »

L'évolution des cartes régionales des zones de chalandise indicatives à 20 km autour des carrières de granulats en 2016 puis aux échéances 2020 et tous les 5 ans montrent que certaines zones denses ne sont que peu ou plus alimentées par des carrières proches.

La carte des territoires alimentés par des matériaux alluvionnaires, en eau et hors d'eau est présentée. Cette question concerne aujourd'hui principalement dans l'Ain, la Drôme Le cas des ressources alluvionnaires en eau cristallise de nombreux enjeux locaux, tout particulièrement sur la préservation des ressources en eau. L'accès à des ressources alternatives de proximité doit être étudié en fonction des usages qui leur sont dévolus. En tout état de cause, cet exemple montre la nécessaire vigilance quant aux orientations qui seront données dans le futur schéma selon la géographie et la géologie des secteurs.

La FRTF et la fédération des SCOT soulignent la nécessité de prendre en compte les projets spécifiques consommateurs de granulats qui pourraient biaiser les besoins des territoires (SNCF, Lyon-Turin, projets d'aménagements...).

Concernant les documents d'urbanisme, c'est plutôt à l'échelle du PLU que l'implantation ou l'extension d'une carrière est décidée. Il ressort des échanges que si les échelles d'appropriation par le SCOT sont bien distinctes de celles du PLU, le SCOT a un rôle à jouer dans la préservation des ressources pour préserver l'avenir à une échelle plus large. La DDT69 souligne que seul le SCOT serait en mesure de porter à une échelle plus large la nécessaire production de matériaux de proximité. Le SRC devra donc être précis sur ce qui est attendu de chaque SCOT et aller le plus loin possible sur la définition du rôle des SCOT. Le SGAR indique qu'il conviendra de distinguer la démarche générale, de la territorialisation à l'échelle du SCOT. Une analyse macroscopique préalable, incluant une approche volume par bassin de consommation et de production, lui semble utile. Le cas de la démarche du SEPAL sur la plaine d'Heyrieux avec protocole de réaménagement est évoqué.

Ainsi, c'est bien sur l'appropriation du schéma par les territoires que la DREAL souhaitera mettre l'accent en portant à leur connaissance un état des lieux de leur approvisionnement en matériaux et ses perspectives à au moins 12 ans. Un travail prospectif et d'appropriation des orientations devra être réalisé pour l'ensemble de la région autour des différents types de carrières identifiées (BTP, industrielles, patrimoniale). En complément, une analyse spécifique pourrait être conduite pour quelques territoires exploitant des substances rares ou pour ceux rencontrant un déséquilibre important entre ses besoins et les ressources qu'ils utilisent.

Les carrières consommant des espaces agricoles, la chambre d'agriculture souligne que la qualité de la remise en état est essentielle.

L'UNICEM souligne que la disparition d'un approvisionnement de proximité a des conséquences fortes en matière de transports. L'analyse prospective réalisée pour le SCOT du Grand Clermont le démontre à assez brève échéance.

La question des minéraux industriels fera l'objet d'un traitement particulier. Il convient de retenir à ce stade qu'ils s'inscrivent dans des circuits d'approvisionnement et des volumes différents de ceux des granulats.

Suites :

Prochain COTECH le 19/09 à 10h dans les locaux du SGAR (33 rue Moncey, Lyon 3)

Fournir un focus sur au moins un territoire avec un diagnostic complété afin de valider l'intérêt de la territorialisation.

5 GT thématiques sont identifiés, contacts des animateurs (dans la présentation). Le GT enjeux environnementaux démarrera avec le processus d'évaluation environnementale du schéma, début prévisionnel début 2018.

Un envoi plus anticipé des invitations serait apprécié.

Annexe :

Feuille d'émargement

Comité technique n°1 du schéma régional des carrières - 24/05/2017

NOM	Prénom	Organisme	Mél	Téléphone
CHAUBOU	J. Pierre	UNICER R.A.A.	jeanpierre.chambon@colas-ra.com	04 37 68 55 30
FOURSTIER	Audrey	UNION AVEA	audrey.frothier@union.fr	06 76 280 800
Eisenlohn	Laurant	Cerema	Laurant.eisenlohn@cerema.fr	06 64 49 12 00
DRAEL	Jean-Yves	DREAL A.A.A. VD-R	jean.yves.drael@developpement-sustainable.gouv.fr	
VANOUDHEUSDEN	Emilie	BRGM Direction Régionale ARA	e.vanoudheusden@brgm.fr	04 73 15 23 00
Lamine	Colin	SEPAL Représentant & Fédération Régionale des SCOTS	colin@grandlyon.com	04 26 99 34 04
Thierry	MICHEL	FRTI RA	thierry.michel@colas-ra.com	04.37.65.56.55
Christophe	WENDING	DDT 69	christophe.wending@ctm.gouv.fr	

agnes.mazet@coire-mantoyi.fr

MAZET Agnes	Ch. regionale d'Agriculture	agnes.mazet@coire-mantoyi.fr	04 77 92 11 12
VEILLET Stephanie	Ch. regionale d'Agriculture	stephane.veillet@coire-mantoyi.fr	06 81 11 24 79
VENTALON Benjamin	Département du Rhône	benjamin.ventalon@coire-mantoyi.fr	04 26 72 80 50
TRUVHET Jean-Louis	Métropole de Lyon SDUCY	jeanlouis.truvhet@coire-mantoyi.fr	04 78 95 89 98
PHILIBERT Benoît	Conseil Régional Auvergne - Rhône - Alpes	benoit.philibert@coire-mantoyi.fr	04 26 73 54 64